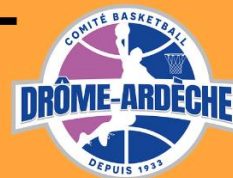


COMITÉ DRÔME ARDÈCHE BASKET BALL

Novalparc - 2 place edmond regnault
26000 valence
04 75 78 13 75
secretariat@dromeardchebasketball.org
<https://www.basket2607.com/>



OUVERTURE DU COMITE

Lundi De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30
Mardi à vendredi De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Lundi De 14h00 à 18h30
Mardi à Jeudi De 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Vendredi De 09h30 à 12h00

REUNION DES CLUBS

12 septembre 2025

Le président ouvre la réunion en accueillant et en remerciant les clubs présents, rappelant que cette rencontre avait été évoquée lors de l'Assemblée Générale.

Il souligne que, cette année, une réunion est organisée en amont de la validation des règlements en comité directeur afin de permettre un échange avec les clubs et d'adapter certains points en fonction des retours exprimés ce soir. Les modifications présentées concernent à la fois celles imposées par la Fédération et celles proposées par le comité.

Le président adresse un remerciement particulier aux clubs présents, regrettant toutefois le faible nombre de participants compte tenu de l'importance de cette collaboration. Il rappelle que les projets de règlements ont été transmis aux clubs le 9 septembre au soir pour consultation préalable à cette réunion.

Il précise également que les inscriptions étaient à effectuer via un lien envoyé par mail et relayé dans le Bulletin Hebdomadaire. Ce système, qui sera désormais appliqué pour toutes les prochaines réunions, permet une meilleure organisation. Compte tenu du nouveau site de la réunion et des contraintes logistiques, aucune inscription n'a pu être prise en compte après l'heure limite fixée.

PRÉSENTATION ET ÉCHANGES AUTOUR DES RÈGLEMENTS DU COMITÉ

Jocelyne GRIMAUD prend la parole pour présenter les différentes modifications apportées aux règlements. Elle précise que les textes mis en évidence en vert correspondent aux changements imposés par la Fédération Française de Basket-Ball, et que les passages en rouge concernent les ajustements décidés par le comité Drôme-Ardèche.

Cette distinction a pour objectif de permettre à chacun de mieux identifier l'origine des évolutions réglementaires et de clarifier ce qui relève des obligations fédérales et ce qui résulte des choix locaux.

PRÉSENTATION FAITES AUX CLUBS :

SURCLASSEMENT

- Pour les surclassements simples en catégorie supérieure de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans leur catégorie d'âge, la date d'effet du surclassement est celle de l'enregistrement du document sur la plateforme FBI. (§ Article 427 des RG de la FFBB)
- La demande devra être adressée au Comité Départemental qui pourra valider et enregistrer le surclassement simple sur FBI.

BRÛLAGES

- En cas de blessure, pour éviter une modification de brûlage, le certificat médical doit être envoyé au plus tard 12 jours après la blessure à la commission médicale.
- Une fois la modification effectuée, en l'absence de certificat médical envoyé dans les délais, aucune régularisation ne sera faite.

OFFICIELS

- Un arbitre ne pourra pas être désigné s'il n'a pas coché et validé l'extension "Arbitrer" (5x5 ou 3x3) lors de la prise de licence (Article 403 des RG de la FFBB).
- Un licencié qui apparaît sur une feuille de marque en tant qu'arbitre sans avoir validé l'extension, lors de sa prise de licence, permettant l'exercice de cette fonction, devra régulariser a posteriori sa situation informatique.
- Sur terrain déterminé par le Comité, lorsque chaque club doit fournir un OTM, celui-ci devra être présent au moins 15 minutes avant le début de la rencontre.

ENTRAÎNEURS

- Un licencié ne pourra pas exercer les fonctions d'entraîneur et figurer comme tel sur une feuille de marque, s'il n'a pas validé l'extension "Entraîner" lors de la prise de licence (Article 403 des RG de la FFBB).
- Un licencié qui apparaît sur une feuille de marque en tant qu'entraîneur sans avoir validé l'extension, lors de sa prise de licence, permettant l'exercice de cette fonction, devra régulariser à posteriori sa situation informatique.

PRATIQUES FÉDÉRALES

	Arbitres (désignés ou non)	Entraîneurs
Cases à cocher sur la demande de licence (obligatoire)	Arbitrer	Entraîner une équipe

ORGANISATION DES RENCONTRES

- Pour tous les déplacements jeunes supérieurs à 45 minutes, les rencontres ne pourront pas commencer avant 10 heures 30 sauf accord des deux clubs concernés.
- Aucune rencontre ne peut débuter avant 10h, sauf accord des deux clubs concernés.
- Aucune rencontre ne peut débuter entre 12h et 12h30 sauf accord des deux clubs concernés.
- **Les rencontres jeunes ne peuvent pas débuter après 19h le samedi sauf accord des deux clubs concernés.**

HORAIRES AUTORISES

	SAMEDI		DIMANCHE	
JEUNES	De 10h00 à 11h30	De 12h30 à 19h00	De 10h00 à 11h30	De 12h30 à 15h30
SENIORS		De 18h00 à 21h00	De 10h00 à 11h30	De 12h30 à 15h30

En dehors de ces horaires, l'accord du club adverse est obligatoire sauf cas particulier (exemple, beaucoup de matchs à domicile et pas assez de créneaux disponibles)

MONTEES ET DESCENTES SENIORS

	Nombre d'équipes montantes	Nombre d'équipes descendantes		Nombre d'équipes montantes	Nombre d'équipes descendantes
PRM	2	2	PRF	1	2
DM2	2	2	DF2	2	2
DM3	2	2	DF3	2	
DM4	2	2			
DM5	2				

Le nombre d'équipes descendantes ou montantes peut varier en fonction :

- Des montées et descentes de championnat de France et de Ligue.
- Du non-engagement d'équipes régulièrement qualifiées.

L'augmentation du nombre de places peut se faire en fonction du maintien de l'équipe descendante la mieux classée.

DÉROGATIONS

- Toute demande de dérogation devra parvenir à l'association adverse via la plateforme FBI au moins 1 mois avant la date prévue. Les associations sollicitées doivent répondre à toute demande au moins 21 jours avant la date de la rencontre. **Dans tous les cas, le club sollicité aura 15 jours pour répondre.**
- Les championnats fédéraux et régionaux étant prioritaires, la Commission Départementale des Compétitions 5x5 se réserve le droit d'accorder les dites dérogations lorsqu'un match de ces niveaux est prévu à l'horaire officiel départemental.

PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

	Participation à 1 rencontre sur 3 jours de suite (consécutifs)	Participation à 2 rencontre sur 3 jours de suite (consécutifs)	Participation à 3 rencontre sur 3 jours de suite (consécutifs)
U16 et plus	OUI	OUI	NON
U15 et U14	OUI	NON sauf si : Les 2 rencontres sont de catégorie de championnat U15	NON
U13 et moins	OUI	NON	NON

APTITUDES MÉDICALES

	Extension Fonction	Certificat médical de moins de 6 mois	Questionnaire de santé	Cases à cocher (obligatoire)
MINEURS	Jouer	NON, sauf si au moins 1 réponse positive au questionnaire de santé	OUI	
MAJEURS - création	Jouer (compétition, loisir, VE)	OUI (valable 3 ans sauf si au moins 1 réponse positive au questionnaire de santé)	NON	
MAJEURS - renouvellement	Jouer (compétition, loisir, VE)	NON, sauf si au moins 1 réponse positive au questionnaire de santé ou si le certificat médical a plus de 3 ans	OUI (sauf si le certificat médical à plus de 3 ans)	
MAJEURS	Diriger ou Adhérer	NON	NON	
MAJEURS	Entraîner	NON, sauf si au moins 1 réponse positive au questionnaire de santé	OUI	Entraîner une équipe
MAJEURS	Arbitrer	Idem Majeur avec extension « jouer »		Arbitrer
MAJEURS	Arbitrer (officiel)	Voir règlement des officiels		Arbitrer

ORIENTATIONS TECHNIQUES

	Défense individuelle (Homme à Homme)	Main à Main *	Prise à 2	Ecrans	Zone Press	Défense de zone
U11	autorisé	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
U13	autorisé	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
U15	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	Interdit	Interdit
U18	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé

*Un "Main à Main" est une passation de ballon directement de la main du porteur de ballon à la main d'un coéquipier. C'est un mouvement de démarquage avec l'aide d'un partenaire, ce qui est contre-productif dans la formation du jeune joueur.

AUTRES DISPOSITIONS

	Entrée en jeu obligatoire (1)	Remplacement en zone arrières (2)
U13	OUI	NON
U15	NON	NON
U18	NON	OUI

(1) Entrée en jeu : Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit obligatoirement entrer en jeu. À défaut, le motif de la non-participation doit être obligatoirement notifié au verso de la feuille de marque (en réserve).

(2) Pas de remplacement en Zone arrière : Les remplacements en Zone arrière ne sont pas autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :

- Faute
- Temps-mort
- Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes ...)

Le président, Radouane BOUSELOUGUIA, revient sur les principales modifications proposées dans les règlements, en citant notamment les évolutions liées à la création et la gestion des licences. Il rappelle que le licencié doit obligatoirement être en règle pour pouvoir participer aux compétitions, entraîner et/ou officier.

GESTION DES LICENCES ET FONCTIONS ASSOCIEES

Jean-Christophe BOURGUEIL (Le Teil) interroge sur la possibilité de modifier une licence en cours de saison, par exemple pour ajouter une fonction arbitre afin de dépanner un match.

👉 Il lui est répondu que dès lors qu'un joueur possède une licence validée avec certificat médical, il est possible d'y ajouter une fonction (arbitre, entraîneur, OTM...) en le signalant au comité, qui procède à la mise à jour.

Axel DA COSTA (Montélier) demande s'il est possible de cocher par défaut les fonctions arbitre et OTM pour tous les joueurs seniors, et si cela les mettrait en porte-à-faux.

👉 Cela reste possible, mais il convient de veiller à la question de l'assurance. Emma CARTE rappelle à ce sujet l'exemple de dirigeants, la saison dernière, ayant arbitré sans avoir coché la case arbitre et sans avoir de certificat médical.

Aurore OBOEUF (La Voulte) souligne la nouvelle amende prévue pour un officiel n'ayant pas coché la fonction correspondante.

👉 Le président précise que cette amende ne sera pas appliquée car nous ne pouvons pas modifier nos dispositions financières.

Le président alerte sur le nombre important de licences encore en attente de validation par les clubs, ce qui peut poser un problème pour les arbitres et les premiers matchs officiels.

Olivier MOUNIER (Deume) explique que dans les petits clubs, les licenciés finalisent souvent leur inscription tardivement, début septembre.

👉 Le président propose l'idée d'un tarif préférentiel pour les inscriptions estivales, afin d'encourager la prise de licence avant septembre et de limiter la surcharge administrative de rentrée.

Blandine CLUT (Châteauneuf-sur-Isère) partage l'organisation de son club : des sessions d'inscription lors de l'assemblée générale, avec paiement intégral et remboursement ultérieur des aides (Pass'Sport, Pass'Région, etc.).

Rémy LAYRISSE (Vernosc-Davézieux) indique un fonctionnement similaire avec des permanences licences jusqu'à mi-juillet, accompagnées de réductions pour les inscriptions anticipées.

Une discussion s'ouvre sur les différentes pratiques locales : remises pour inscription précoce, pénalités pour retard, ou actions de relance.

Le président insiste sur les plus de 1 000 licences encore en attente de validation et sur le risque d'un engorgement administratif juste avant les premiers matchs. Il rappelle également l'importance du respect des consignes concernant les photos de licences.

REGLES SPORTIVES ET PHASES FINALES

Radouane BOUSELOUGUIA rappelle le maintien du règlement sur la participation aux phases finales : un joueur doit avoir participé à au moins 50 % des matchs de son équipe pour être éligible.

Christophe VIOUJARD (Le Cheylard) évoque le cas du premier tour de Coupe, organisé très tôt, et la difficulté pour les nouveaux licenciés de pouvoir participer.

Une discussion a lieu sur la possibilité d'adapter cette règle pour le premier tour de Coupe (soit la supprimer, soit en réduire le pourcentage minimal). Suite à cela, il est indiqué que ce point sera abordé au prochain comité directeur pour trouver une solution.

Kévin CHEVROT (Vanau) demande si le certificat médical pour le brûlage s'applique également en Coupe.

👉 Réponse positive : la règle est identique.

Radouane BOUSELOUGUIA invite les clubs à consulter régulièrement les listes de joueurs brûlés dans les Bulletins Hebdomadaires (B.H.) afin d'optimiser la gestion.

Axel DA COSTA (Montélier) demande si ces listes sont disponibles sur FBI.

👉 Jocelyne GRIMAUD confirme et annonce qu'un mode opératoire sera publié dans le prochain B.H.

DEFENSE INDIVIDUELLE ET ARBITRAGE

Olivier MOUNIER (Deume) revient sur la défense individuelle en U13 et U15 et la règle selon laquelle l'arbitre n'a pas le droit de juger une défense de zone.

👉 Le président précise que cette disposition vient du niveau fédéral : l'arbitre n'a pas les compétences techniques pour juger du type de défense, ce rôle relevant exclusivement de la compétence du conseiller technique du comité.

Il ajoute qu'en cas de doute, les matchs peuvent être filmés et soumis à la commission technique, qui statuera sur la conformité. Des sanctions pourront être appliquées (match perdu par pénalité) si la preuve est claire.

Rémy LAYRISSÉ (Vernosc-Davézieux) insiste sur la nécessité de filmer dans un cadre respectueux, en évitant toute dérive ou interprétation négative.

👉 Le président approuve et rappelle les procédures établies pour éviter ce type d'incident.

DISCIPLINE ET AMENDES

Axel DA COSTA (Montélier) questionne le cumul des amendes : selon lui, il est incohérent que le montant s'accumule quel que soit le type de faute, alors que l'ouverture de dossier disciplinaire se fait uniquement après cinq fautes du même type.

👉 Le président répond que cette règle ne sera pas modifiée et invite les clubs à assumer leur rôle de manager vis-à-vis des comportements de leurs licenciés, en prenant leurs responsabilités.

Axel explique que son club applique une progression interne : première faute technique « gratuite » sur deux saisons, puis refacturation au licencié, avec un plafond maximum instauré cette année.

AUTRES POINTS EVOQUES

Christophe RIEU (Pierrelatte) évoque les difficultés pour respecter la règle des deux derniers matchs de championnat avant les phases finales, notamment pour les clubs ayant des joueurs provenant de différentes régions scolaires.

👉 Après échange, il est décidé de maintenir la règle encore quelques saisons avant toute réévaluation. Suite à un échange, les membres du comité s'aperçoivent qu'il y a beaucoup de confusion à ce sujet et apporte des éclaircissements en lien avec ce sujet.

Virginie LEYRAUD (Piégros) demande si un joueur évoluant en U15 France et non brûlé peut jouer en D1.

👉 Le président confirme que rien ne s'y oppose réglementairement.

POINT SUR LA REGLEMENTATION MINI BASKET, SUITE AU DEBAT INTERVENU LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE, AVEC L'APPUI DE LA COMMISSION CONCERNEE

Renaud FOUREL présente les différents points réglementaires qui évoluent cette saison et rappelle les informations importantes concernant le mini basket.

U9 | LES PLATEAUX

Phase 1 - octobre à février - plateaux 3c3 :

04 octobre / 11 octobre / 08 novembre 22 novembre / 06 décembre / 10 janvier 24 janvier / 07 février

Phase 2 - mars à mai - plateaux 4c4 grand terrain

28 février / 14 mars / 28 mars / 25 avril / 02 mai

Un plateau u9 doit obligatoirement se dérouler le samedi et débuter entre 10h00 et 17h00.

Disponibilités par mail : minibasket@dromeardechebasketball.org

U9 | LES PLATEAUX

OBJECTIFS :

- Proposer un basket pour tous les enfants : débutants et débrouillard
- Proposer une évolution dans la progression des enfants avec le passage en cours d'année au 4c4 grand terrain

NOS SOUHAITS :

- Il faut que les clubs jouent le jeu au niveau des salles
- Si c'est le cas, nous augmenterons le nombre de plateaux en 4c4 pour 2026/2027

RAPPEL :

- Nous ne sommes pas les comites 42 ou 69 qui ont le double d'équipes engagées
- Il est impossible de proposer des formules au choix
- Cela va diminuer le nombre d'équipes par catégories et engendrer de plus lointains déplacements

U9 | CATEGORIES

NOUVEAUTÉ 2025/2026

Nous acceptons la présence de 2 garçons maximum dans les équipes u9 filles, avec l'obligation d'avoir 1 seul garçon présent sur le terrain.

RAPPEL

Possibilité d'inscrire une seule équipe mixte par club.

Si deuxième équipe l'inscrire en filles ou garçons.

OBJECTIF

Augmenter le nombre d'équipes filles et garçons, afin de favoriser le brassage des équipes et les plateaux géographiques.

U9 | REGLEMENT 3c3

Quelques rappels importants :

- 3c3 | 2 niveaux d'oppositions : A (confirmés) / B (débutants)
- En cas de sous-effectif, **obligation d'accepter le prêt de joueurs** d'une ou des deux équipes au repos, afin de respecter les oppositions A et B.
- INTERDICTION d'arracher le ballon des mains du porteur de balle. Il n'est pas interdit de taper sur le ballon.
- ENTRE-DEUX : à faire à chaque début de période / interdit pendant le jeu = donner la balle à l'équipe qui attaque

Cas des clubs avec 2 équipes filles ou garçons

- Les 2 équipes sur le même plateau automatiquement (sauf demande contraire)
- Obligation de proposer 2 équipes équilibrées avec pour chacune une opposition A (confirmés) et une opposition B (débutants).
- Si moins de 8 joueurs, ne faire qu'une seule équipe et prévenir le club recevant en amont.

Pas plus de 2 équipes d'un même club sur le même plateau filles ou garçons

U9 | REGLEMENT 4C4

Quelques rappels importants :

- 4c4 | Plus d'opposition de niveau
- L'organisation est la même que sur un plateau U11
- INTERDICTION d'arracher le ballon des mains du porteur de balle. Il n'est pas interdit de taper sur le ballon.
- ENTRE-DEUX : à faire à chaque début de période / interdit pendant le jeu = donner la balle à l'équipe qui attaque

Cas des clubs avec 2 équipes filles ou garçons

- Deux équipes d'un même club pourront être mises sur le même plateau à la demande du club.
- Obligation de proposer 2 équipes équilibrées
- Si moins de 8 joueurs, ne faire qu'une seule équipe et prévenir le club recevant en amont.

U9 | LES DOCUMENTS

A remettre à vos entraîneurs U9 et aux organisateurs de plateaux

L'ARBITRAGE EN PLATEAUX U9

COMMENT ET QUI POUR ARBITRER ?

LES ARBITRES : JEUNES CONFIRMES (à partir de U13) OU UN ADULTE

LES REGLES A FAIRE APPLIQUER DURANT LES RENCONTRES U9 :

LES CONTACTS Qui empêchent la progression du ballon ou du joueur → tous les contacts dangereux	LES REPRISES DE DRIBBLE
LES GROS MARCHERS	LES SORTIES DE BALLE

JE N'ARRACHE PAS LE BALLON DANS LES MAINS DU PORTEUR DE BALLE

Je n'oublie pas également que :

- L'arbitre touche le ballon après toutes les violations et les fautes
- L'arbitre doit faire faire les touches au bon endroit.
- L'arbitre doit tout faire pour que le jeu reprenne le plus vite possible
- Les explications aux enfants se font entre les quarts-temps ou à la fin du match

EN U9, IL FAUT S'AVOIR ADAPTER SON ARBITRAGE AU NIVEAU DE CHAQUE ENFANT.

FICHE D'IDENTIFICATION U9

Nom de l'équipe : _____ (qui de sigle, sig)

	N° de Licence	NOM - Prénom	N°
OPOSITION A			
OPOSITION B			

Coach : _____ N° de Licence : _____

Important !
La Fiche d'identification est à remettre au responsable du plateau.

à remplir en amont et à remettre obligatoirement au club recevant à votre arrivée

U9 | LES DOCUMENTS

A remettre à vos entraîneurs U9 et aux organisateurs de plateaux

FICHE ORGANISATION PLATEAUX U9 3x3

Equipe 1 : _____ Equipe 2 : _____ Equipe 3 : _____

FORMULE à 4 équipes		FORMULE à 5 équipes		FORMULE à 6 équipes	
1. Ligne 1	2. Ligne 2	1. Ligne 1	2. Ligne 2	1. Ligne 1	2. Ligne 2
3. Ligne 3	4. Ligne 4	3. Ligne 3	4. Ligne 4	3. Ligne 3	4. Ligne 4
5. Ligne 5	6. Ligne 6	5. Ligne 5	6. Ligne 6	5. Ligne 5	6. Ligne 6

Sur deux terrains de 1/2 terrain, opposer 3 équipes sur le 1/2 terrain n°1 et 3 équipes sur le 1/2 terrain n°2.

TERRAIN n° 1			TERRAIN n° 2		
Equipe A	Equipe B	Equipe C	Equipe A	Equipe B	Equipe C

Dans la mesure du possible, prévoir des jeux ou ateliers pour les équipes au repos.

Règlement Particulier Plateaux U9 - 3x3

Drome-Ardèche Saison 2025-2026

1.- FORMULE : 3 courts 5 sur 5 (3 courts 5 sur 5 en 2025, 2026 et 2027 suivants).
Opposition 3 sur 3.
Changement de terrain.
Le tir de 3 secondes se fait au bon endroit (à l'extérieur du terrain).
En cas de faute, l'arbitre doit faire faire la touche au bon endroit.
En cas de faute, l'arbitre doit faire faire la touche au bon endroit.
En cas de faute, l'arbitre doit faire faire la touche au bon endroit.

2.- BALLON : Taille 5.
3.- FAUTES : 3 sur 5.
4.- ENTRE JEUX : 30 secondes.
5.- ENTRE ZONES : 30 secondes.
6.- FAUTES SUR LE JEU : 30 secondes.
7.- FAUTES SUR LE JEU : 30 secondes.
8.- FAUTES SUR LE JEU : 30 secondes.
9.- FAUTES SUR LE JEU : 30 secondes.
10.- FAUTES SUR LE JEU : 30 secondes.

La passion en grand ...

FICHE ORGANISATION PLATEAUX U9 4x4

Date : _____ Lieu : _____ Horaire : _____

Equipe 1 : _____ Equipe 2 : _____
Equipe 3 : _____ Equipe 4 : _____

FORMULE à 3 équipes		FORMULE à 4 équipes	
1. Ligne 1	2. Ligne 2	1. Ligne 1	2. Ligne 2
3. Ligne 3	4. Ligne 4	3. Ligne 3	4. Ligne 4

Equipe	SCORE	Table de marque	Arbitrage

La passion en grand ...

Règlement Particulier Plateaux U9 - 4x4

Drome-Ardèche SAISON 2025-2026

1.- FORMULE : 4 courts 4 sur 4 (4 courts 4 sur 4 en 2025, 2026 et 2027 suivants).
Opposition 4 sur 4.
Changement de terrain.
Le tir de 4 secondes se fait au bon endroit (à l'extérieur du terrain).
En cas de faute, l'arbitre doit faire faire la touche au bon endroit.
En cas de faute, l'arbitre doit faire faire la touche au bon endroit.

2.- BALLON : Taille 5.
3.- FAUTES : 4 sur 4.
4.- ENTRE JEUX : 30 secondes.
5.- ENTRE ZONES : 30 secondes.
6.- FAUTES SUR LE JEU : 30 secondes.
7.- FAUTES SUR LE JEU : 30 secondes.
8.- FAUTES SUR LE JEU : 30 secondes.
9.- FAUTES SUR LE JEU : 30 secondes.
10.- FAUTES SUR LE JEU : 30 secondes.

La passion en grand ...

U11 | PHASE 1

3 plateaux par niveaux d'engagement : confirmés / débrouillards / débutants

les dates : 27 septembre / 04 octobre / 11 octobre

un plateau u11 doit obligatoirement se dérouler le samedi et débiter entre 10h00 et 17h00.

Disponibilités par mail : minibasket@dromeardchebasketball.org

OPEN U11

samedi 18 octobre et dimanche 19 octobre

3 salles à trouver

cahier des charges envoyé aux clubs

candidatures attendues pour le 20 septembre

Candidatures par mail : minibasket@dromeardechebasketball.org

U11 | PHASE 2

2 niveaux d'engagement : match / plateau

dates des matchs : 08 novembre - 15 novembre - 29 novembre - 06 décembre - 13 décembre

dates des plateaux : 08 novembre - 15 novembre - 29 novembre - 13 décembre

Disponibilités par mail : minibasket@dromeardechebasketball.org

U11 | PHASE 3

Matches pour toutes les équipes

les dates : 10 janvier - 17 janvier - 24 janvier - 31 janvier - 28 février - 07 mars - 21 mars - 28 mars - 02 avril - 25 avril

Possibilité de jouer :

- le samedi avec un début entre 10h00 et 17h00
- le dimanche avec un début entre 10h00 et 11h45

U11 | REGLEMENT

Plateaux | Quelques rappels importants

- Panier à 2m60 pour tous (règlement FFBB)
- Chaque entraîneur devra s'assurer que tous les enfants présents disposent d'un temps de jeu homogène, le tout dans un esprit « MiniBasket ».
- Défense homme à homme ou fille à fille stricte
- Arbitrage : effectué par l'entraîneur et 2 enfants de l'équipe qui ne joue pas (voir fiche arbitre)
- Table de marque : tenue par les joueurs de l'équipe qui ne joue pas sous la supervision d'un adulte (entraîneur ou dirigeant club recevant)
- Pas d'affichage du score au tableau
- Deux équipes d'un même club ne pourront pas être convoquées sur le même plateau

Valeur des points :

- Dans la zone restrictive = 2 pts / Tout tir en dehors de la zone restrictive = 3 pts
- Lancer-Franc = 1 pt - ligne avancée à 4 mètres

Matches | Quelques rappels importants

- Panier à 2m60 pour tous (règlement FFBB)
- Nouveauté : Suppression des niveaux d'oppositions en première mi-temps car les clubs ne jouaient pas tous le jeu et difficile à appliquer quand on se déplace à moins de 8 joueurs
- Chaque entraîneur devra s'assurer que tous les enfants présents disposent d'un temps de jeu homogène, le tout dans un esprit « MiniBasket ».
- Défense homme à homme ou fille à fille stricte
- Affichage du score au tableau
- Utilisation de l'e-marque à envoyer sur FBI
- Dérogation via FBI

Valeur des points :

- Dans la zone restrictive = 2 pts / Tout tir en dehors de la zone restrictive = 3 pts
- Lancer-Franc = 1 pt - ligne avancée à 4 mètres

U11 | LES DOCUMENTS

A remettre à vos entraîneurs U11 et aux organisateurs de plateaux



FICHE ORGANISATION PLATEAUX U11




Date : Lieu : Horaire : Equipe 1 : Equipe 2 :

Confirmés Débrouillards Débutants Filles Garçons Equipe 3 : Equipe 4 :


FORMULE à 3 équipes ➔ 3 matchs de 4x6 minutes
Ordre des matchs : 1 contre 2 - 1 contre 3 - 2 contre 3

FORMULE à 4 équipes ➔ 6 matchs de 2x7 minutes
Ordre des matchs : 1 contre 2 - 3 contre 4 - 1 contre 3 - 2 contre 4 - 1 contre 4 - 2 contre 3

Horaires	EQUIPE A	EQUIPE B	Score	Table de marque	Arbitrage



FICHE D'IDENTIFICATION U11



Nom de l'équipe : (en 26 signes, maj)

N° de Licence	NOM - Prénoms	N°	Atlet.	Techn.	Phy.

Coach : N° de Licence :

Important !
La Fiche d'identification est à remettre au responsable du plateau.
A partir de 10 joueurs, nous conseillons de nommer l'équipe en l'honneur de votre joueur.
Détection des talents : Grand Talent, joueur Technique, profil Physique (ex : vitesse).
Le nom de vos joueurs est à reporter sur le Formulaire Bilan Google offert que la Commission Technique pourra les compléter en OPS.

à remplir en amont et à remettre obligatoirement au club recevant à votre arrivée

U11 | LES DOCUMENTS

A remettre à vos entraîneurs U11 et aux organisateurs de plateaux

The collage contains several key documents for U11 players and referees:

- Feuille de Marque (Score Sheet):** A form for recording game results, including team names, scores, and player statistics.
- Règlements Particulier Plateaux U11:** Specific rules for U11 plateaus, covering aspects like substitutions, fouls, and game flow.
- Règlements Particulier Matches U11:** Specific rules for U11 matches, detailing referee responsibilities and game procedures.
- L'ARBITRAGE EN PLATEAUX U11:** A poster explaining the role of referees, the number of referees (2 or 3), and the rules to be applied during games.

INFOS IMPORTANTES

Dispositions Financières - Nouveaux points :

- Absence de licence pour un joueur ou un entraîneur = Ouverture dossier disciplinaire
- Absence de surclassement = Ouverture dossier disciplinaire
- Participation à 2 rencontres sur un même week-end = Ouverture dossier disciplinaire
- Fraude identitaire = Ouverture dossier disciplinaire
- Bilan plateau non envoyé au plus tard le dimanche soir = 25€

Obligation de rajouter ces points car il y a de l'abus chez certains

Rappel Règlement National MiniBasket - Obligations

- Formes de jeu : U9 = 3c3 ou 4c4 / U11 = 4c4
- Encadrement : majeurs et licenciés
- Hauteurs du panier : 2m60
- Type de ballon : U9 = T4 ou T5 / U11 = T5
- Répartition du temps : Répartition équitable du temps de jeu entre les joueurs
- Des comités ont reçu des courriers recommandés de la FFBB pour non-respect du règlement

FORUM MINIBASKET

samedi 01 novembre 2025 - lieu à définir

u11 = 1 entraîneur par équipes engagées

u9 = 1 entraîneur différent des u11

OBJECTIF : diffuser l'info au plus grand nombre

Candidatures par mail : minibasket@dromeardechebasketball.org

FÊTE DU MINIBASKET

u7 | vendredi 08 mai 2026 // u9-u11 | samedi 30 mai 2026

Dossier de candidatures par mail : minibasket@dromeardechebasketball.org

LABEL EFMB

- RDV sur FBI, onglet Jeunesse, puis EFMB
- Ouverture de la plateforme du 01 août au 31 décembre (18h00)
- Validation par les comités jusqu'au 31 janvier
- Validation par la FFBB à chaque Comité Directeur après étude du dossier par un instructeur du groupe EFMB.
- Label valable pour 3 saisons : la saison d'ouverture du dossier et les deux suivantes
- Label 2 étoiles : 78 points Label 3 étoiles : 120 points

LABEL MINIBASKET Départemental

- Fin de la version papier
- Nouveaux critères par points en rapport avec EFMB
- Saisie sur FBI puis jeunesse puis EFMB
- Plus d'information au Forum Départemental

OPERATION / BASKET-ECOLE

OBJECTIFS

- favoriser la pratique du basket à l'école
- créer un lien entre les écoles et les clubs
- équiper les écoles qui entrent dans le projet

L'OPERATION

- documents pédagogiques pour l'enseignant
- possibilités d'être aidé par le club le plus proche ou le comité départemental (l'inscription en ligne permet de prévenir le club voisin, le comité de basket de votre département, la fédération)

PROCESSUS

- L'école s'inscrit sur : <https://www.basketecole.com/>
- L'enseignement choisi un club partenaire (ou proche géographiquement)
- Le club reçoit un alerte
- Allez sur FBI, puis jeunesse, puis OBE
- Pas d'obligation de fournir un intervenant
- Pour que l'école soit inscrite, obligation pour le club de répondre

- Validation demandée pour les clubs et comités avant le 15 du mois pour l'envoi des ballons vers les comités (si il y en a...)
- Les clubs doivent venir récupérer les ballons au comité pour les donner aux écoles concernés (si il y en a...)

CATEGORIE U9

Renaud FOUREL rappelle que, conformément aux décisions de la commission mini-basket, aucune dérogation ne sera accordée pour la tenue des plateaux U9, le dimanche. Ceux-ci devront obligatoirement avoir lieu le samedi, avec un début au plus tard à 17h.

Aurore OBOEUF (La Voulte) interroge sur la possibilité d'engager une équipe composée majoritairement de garçons avec deux filles.

👉 Renaud répond par la positive et précise que si l'équipe compte seulement deux filles, l'engagement se fait dans la catégorie garçons.

Rémy LAYRISSSE (Vernosc-Davézieux) demande à partir de quel effectif une équipe est considérée comme mixte.

👉 Renaud répond qu'à partir de trois filles et trois garçons, l'équipe est engagée en mixte. Un échange a lieu entre les clubs sur les critères d'engagement mixte et leur application pratique.

Frédéric HERMANT (Saint-Péray) questionne le choix du samedi comme unique jour de plateau, estimant que le dimanche pourrait parfois convenir davantage.

👉 Renaud explique qu'il s'agit d'un choix de la commission mini-basket, afin de préserver une journée libre pour les enfants, compte tenu de leur jeune âge.

Axel DA COSTA (Montélier) interroge sur l'intérêt du mixte en U9.

👉 Une discussion s'engage à ce sujet : le principe du mixte sera reconduit cette saison à titre d'expérimentation, avant une nouvelle évaluation.

Rémy LAYRISSSE (Vernosc-Davézieux) évoque la difficulté d'organisation pour certains clubs ne pouvant proposer leurs plateaux le samedi et demande s'il serait possible d'organiser certains plateaux le dimanche matin.

👉 Renaud indique qu'il est possible, par exemple en décalant un match prévu le samedi après-midi au dimanche matin, de libérer le créneau pour le plateau du samedi.

CATEGORIE U11

Aurore OBOEUF (La Voulte) revient sur les contraintes d'organisation des plateaux U11, également fixés au samedi. Elle souligne la difficulté pour les clubs n'ayant pas de disponibilité de salle et regrette que le comité n'autorise pas de dérogation, tout en reprochant aux clubs de « ne pas jouer le jeu ».

👉 Un échange a lieu sur ce point entre les clubs présents. Renaud FOUREL maintient la règle de refuser l'organisation de plateau le dimanche.

Axel DA COSTA (Montélier) demande confirmation que la règle des deux garçons maximums s'applique également aux U11 filles.

👉 Renaud confirme que la règle est identique à celle des U9.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Un rappel est fait concernant l'obligation d'avoir un accompagnant majeur pour les catégories U9 et U11 lors des plateaux et rencontres.

FORUM MINI-BASKET

Olivier MOUNIER (Deume) fait part des difficultés rencontrées par les clubs pour mobiliser un représentant par équipe engagée au forum mini-basket.

👉 Renaud revient sur les expériences passées, qui ont conduit la commission à maintenir cette exigence, afin que chaque encadrant reçoive directement les consignes et messages de la saison.

QUESTIONS DIVERSES

Christophe COISSARD (Mercuriol) demande si l'accompagnateur d'une équipe U7 doit obligatoirement être licencié.

👉 Il lui est répondu que la présence d'au moins un accompagnant licencié est requis lors de la présence de plusieurs équipes d'un même club.

Enfin, le président Radouane BOUSELOUGUIA rappelle la convention signée avec le Département de l'Ardèche dans le cadre de l'opération « Basket à l'école », soulignant l'importance du lien entre les clubs, les établissements scolaires et le comité pour le développement du mini-basket.

INTERVENTION SUIVIE DES OFFICIELS

Le président revient sur le problème récurrent rencontré à chaque début de saison concernant les officiels. Il souligne en particulier les difficultés liées au respect des dates limites pour la validation des licences, ainsi que les dossiers médicaux qui ne sont pas toujours transmis dans les délais. Ces retards créent des complications dans l'organisation et perturbent le bon fonctionnement des compétitions dès les premières semaines.

SUIVI DU DOSSIER MÉDICAL AVANT LE 31/08/2025			
Nom et prénom	Observation / Date DM	Club	Amende (EUR)
BESSON Anaïs	Moins de 30 ans, licence joueuse (mais saisie en socle)	ANDANCE-ANDANCETTE B	100,00 €
BOLANOS Florient	Qualifié le 31/08, rdv tardif	MANTAILLE SPORTIF	100,00 €
BOUABID Malik	Validé le 06/09	VALENCE	100,00 €
SOYER Pierre	RDV tardif DM	CRUSSOL BASKET 07	100,00 €
NON QUALIFICATION DE L'ARBITRE AVANT LE 31/08/2025			
Nom et prénom	Date qualification / Observation	Club	Amende (EUR)
BRUNEL Milan	Qualifié le 09/09	CRUSSOL BASKET 07	100,00 €
BLIN Tom	Non qualifié (ne sait pas ?)	AUBENAS US	100,00 €
CHRISTIANSEN Luka	Non qualifié (Année sabbatique tardive)	PORTES LES VALENCE USC	100,00 €
DESPESE Camille	Non qualifié	PORTES LES VALENCE USC	100,00 €
DURUER Selim	Non qualifié (blessure ?)	SAINT VALLIER BASKET DROME	100,00 €
MALFUSON Raphaël	Qualifié le 4/09	BEAUMONT	100,00 €
NIBEL Valentin	Qualifié le 11/09 (pré-inscription 19/06)	HAUTERIVES BASKET	100,00 €
ROUSSERIE Magalie	Non qualifiée	SAINT SORLIN JARCIEU SPORTIF BASKET	100,00 €
SOBCZAK Victor	Qualifié le 01/09	BASKET CLUB NORD ARDECHE	100,00 €
SOYER Pierre	Qualifié le 09/09 (pré-inscription 05/08)	CRUSSOL BASKET 07	100,00 €
BOUABID Malik	Qualifié le 06/09	VALENCE	100,00 €
RETOUR TARDIF CONVOCAION STAGE (après le 29/08/2025)			
Nom et prénom	Date de réponse	CLUB	Amende (EUR)
AVILA Andréa	02/09	CHATEAUNEUF SUR ISERE BC	35,00 €
BLANC Nolwenn	02/09	LE CHEYLARD	35,00 €
DESPESE Camille	01/09	PORTES LES VALENCE USC	35,00 €
DURUER Selim	06/09	SAINT VALLIER BASKET DROME	35,00 €
EL JARRARI Elias	02/09	SAINT VALLIER BASKET DROME	35,00 €
FIERS Martin	02/09	TAIN TOURNON AG	35,00 €
FOURRIER Lou	02/09	CHATEAUNEUF SUR ISERE BC	35,00 €
GOURDON Mathéo	02/09	CRUSSOL BASKET 07	35,00 €
MORTIER Thomas	02/09	AUBENAS US	35,00 €
ORS Paul	02/09	MERCUROL CHANOS CURSON BC	35,00 €
RAVINEL Antoine	02/09	SAINT SORLIN JARCIEU SPORTIF BASKET	35,00 €
SANTIAGO Benjamin	02/09	LE TEIL	35,00 €
SOBCZAK Victor	02/09	BASKET CLUB NORD ARDECHE	35,00 €
VIGIER Nathan	02/09	BOURG DE PEAGE UGAP	35,00 €

Le président Radouane BOUSELOUGUIA évoque la Commission Départementale des Officiels (CDO) en rappelant le travail conséquent réalisé par la répartitrice et le CTO pour relancer les officiels concernant leurs obligations administratives (licences, dossiers médicaux, inscriptions aux formations, etc.). Il sollicite ensuite les clubs pour recueillir leurs avis et retours d'expérience.

DIFFICULTES RENCONTREES

Aurore OBOEUF (La Voulte) évoque la principale difficulté liée aux délais pour obtenir un rendez-vous médical, souvent à l'origine des retards de validation des licences d'arbitres.

👉 Mélanie BLANC précise que les conditions nécessitant un dossier médical ont été allégées, mais que tous les arbitres n'en ont pas encore pleinement connaissance. Elle insiste sur la nécessité d'anticiper les prises de rendez-vous.

Le président revient sur ces problématiques, rappelant qu'elles reviennent chaque début de saison et qu'elles pourraient être évitées avec une meilleure planification.

Frédéric HERMANT (Crussol) remarque que ces amendes concernent principalement les nouveaux arbitres, qui ne connaissent pas encore les échéances administratives.

👉 Radouane interroge alors sur le suivi interne effectué dans les clubs.

Frédéric reconnaît qu'il n'était pas informé de ce suivi à réaliser et indique que son club sera plus vigilant à l'avenir.

Un échange collectif s'engage ensuite sur les moyens d'accompagnement à mettre en place pour soutenir les jeunes arbitres et limiter les manquements administratifs.

RESPONSABILITE DES CLUBS ET GESTION DES AMENDES

Christophe COISSARD (Mercuriol) déplore que les amendes soient directement adressées aux clubs, même lorsque la faute provient de l'arbitre (ex. : retard à un stage). Il estime que les clubs peuvent assurer un suivi, mais qu'au vu de l'indemnisation des arbitres, les amendes devraient leur être répercuté.

👉 Radouane rappelle que le comité ne dispose que d'un seul levier administratif et financier : le club. Il précise que c'est la règle fédérale et qu'elle garantit une gestion uniforme. Il n'est pas possible de répercuter ces amendes directement aux arbitres.

Christophe demande ensuite pourquoi les amendes ne sont pas répercutées sur la caisse des officiels.

👉 Radouane réaffirme que le comité n'a pas cette possibilité réglementaire et que le club reste le seul interlocuteur responsable. C'est au club de répercuter l'amende à son licencié.

Blandine CLUT (Châteauneuf-sur-Isère) souligne que les problèmes concernent surtout les nouveaux arbitres, moins autonomes.

👉 Radouane confirme ce constat : les arbitres expérimentés sont généralement autonomes, alors que les jeunes nécessitent un accompagnement régulier des clubs. Il note que certains clubs ne les encadrent pas encore suffisamment.

Une proposition est formulée : mettre systématiquement en copie les correspondants de clubs sur toutes les communications adressées aux arbitres, en complément des référents officiels.

FORMATION ET RESPONSABILISATION

Abdel, CTO, rappelle que l'objectif de la commission est de responsabiliser et fidéliser les arbitres, et non de les assister.

Radouane constate qu'il y a de nombreux nouveaux dirigeants cette saison, ce qui peut expliquer un manque de suivi. Il annonce qu'une réunion d'information dédiée aux nouveaux dirigeants sera organisée prochainement afin de rappeler les points essentiels à maîtriser.

JAPS ET GESTION DES ABSENCES

Le président revient ensuite sur la JAPS et le stage de début de saison des arbitres prévue le lendemain, dont la date avait été annoncée dès la diffusion du calendrier en juin.

Il regrette que plusieurs absences soient déjà signalées, alors que l'événement est connu de longue date, et rappelle que ces absences entraîneront automatiquement des amendes.

Matthieu PROT (Saint-Vallier) demande si la JAPS ne pourrait pas être le moment idéal pour aborder la question de la défense en zone.

👉 Radouane confirme qu'une séquence commune arbitres/entraîneurs est prévue durant la journée pour traiter ce sujet, ainsi que d'autres points techniques.

Enfin, il insiste sur l'importance pour les clubs de se doter d'un règlement intérieur clair, permettant de responsabiliser les licenciés et de fixer des règles internes pour prévenir ces situations.

PROPOSITION SUR LES FORMULES DE CHAMPIONNAT

En fin d'échanges, Matthieu PROT (Saint-Vallier) exprime sa déception quant au système de montée, regrettant que le premier de la saison régulière ne soit pas automatiquement promu. Il propose un format combiné : montée du premier de la saison régulière et le vainqueur des play-offs.

Un échange constructif a lieu sur les différentes formules envisageables, et il est convenu que cette question sera reprise et discutée lors du prochain comité directeur du lundi 15 décembre 2025, pour aller dans ce sens.

DEVELOPPEMENT

Le président Radouane BOUSELOUGUIA rappelle que l'un des objectifs fixés dans le cadre de ce mandat est d'atteindre le seuil symbolique des 10 000 licences, toutes licences confondues.

Dans cette optique, il propose d'envisager la mise en place d'actions communes avec les clubs, et cite différents exemples concrets. L'idée serait d'organiser ponctuellement des actions "coup de poing" en partenariat avec un ou deux clubs, afin de renforcer l'attractivité et d'encourager de nouvelles inscriptions.

Un échange s'engage sur les difficultés rencontrées par les clubs concernant les créneaux disponibles dans les gymnases. Beaucoup indiquent être contraints de refuser des licenciés faute de créneaux suffisants, ce qui constitue un frein important au développement. À ce sujet, Radouane rappelle que de nouvelles directives nationales prévoient l'ouverture des gymnases des collèges et lycées, ce qui pourrait représenter une opportunité. Il demande aux clubs de recenser les gymnases dans lesquels ils n'ont pas accès à des créneaux, afin que le comité puisse les accompagner dans leurs démarches auprès des collectivités.

La discussion se poursuit autour des formes alternatives de pratique du basketball qui pourraient contribuer à développer le nombre de licenciés. Des exemples tels que le basket santé, le basket inclusif ou encore d'autres pratiques adaptées sont évoqués. Ces formats présentent l'avantage de s'adresser à des publics disponibles en journée, période où les gymnases sont souvent libres.

Concernant la catégorie loisir, un échange met en évidence des difficultés : certaines licences ne sont pas enregistrées et des pistes d'actions doivent être envisagées pour dynamiser ce secteur et mobiliser davantage les pratiquants.

Un débat est également ouvert sur les championnats, avec la suggestion de regrouper certaines divisions pour homogénéiser les niveaux : la D3 avec la D2 en féminin, et la D5 avec la D4, puis la D3 avec la D2 en masculin. L'objectif serait de relever le niveau de jeu et de favoriser des championnats plus compétitifs et équilibrés.

Enfin, un tour de table est réalisé avec les clubs présents afin de recueillir leur avis et leurs retours sur les échanges de cette réunion.

Le président remercie l'ensemble des représentants de clubs présents, ainsi que les membres du comité directeur.

L'échange s'est poursuivi autour d'un moment convivial.